



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 30 juin 2025

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Modalités de mise à disposition de locaux aux parties politiques – campagne élections municipales 2026

PRÉSENTS :

Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Jeanne CALLIER à Michel ROSSI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Leslie PELLEGRINI à Pierre SAVELLI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI
Didier GRASSI à Mattea LACAVE

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

Objet : Modalités de mise à disposition de locaux aux parties politiques – campagne élections municipales 2026

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2144-3 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la période préélectorale en vue des élections municipales ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (A l'unanimité)

De mettre à disposition des candidats aux élections municipales de 2026, lors de la campagne électorale et à titre gratuit, les salles et structures intercommunales suivantes :

- Grande salle du COSEC du Fangu ;
- Grande salle / cuisine du tiers lieu A VELA ;
- Salle de séminaire du stade Armand Cesari située en tribune Sud ;

PRÉCISE

-Qu'une participation de 180€, concernant les fluides et le ménage sera exigée ;

-Que la priorité sera accordée à la destination principale des structures concernées ;

AUTORISE

Le président à signer tous documents inhérents à ce dossier ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO